



elisa • asile

Assistance juridique aux requérants et requérantes d'asile

Case postale 110 CH-1211 GENÈVE 7

T : 022 733 37 57 F : 022 930 00 49

E-mail : info@elisa.ch Site : www.elisa.ch

CCP 12-24928-9

Genève le 3 juin 2009

NOUVELLES DES ACTIVITES D'ELISA-Asile

(NEWSLETTER)

APPEL FINANCIER

Madame, Monsieur,

Chères amies et chers amis d'ELISA,

Beaucoup de mouvements ce début d'année pour notre association... D'abord nous avons pris pied dans les nouveaux locaux que nous partageons avec l'AGORA, au Centre des Tattes, bâtiment A au 1 chemin de Poussy, à Vernier; soit presque en face de l'ancienne maison de la Croisette, qui a disparu pour laisser le champ à la construction du futur centre IKEA.

Nous avons pu reprendre nos activités de manière plénière dans le courant du mois de mai, après les travaux de réhabilitation des lieux et l'emménagement des locaux, réalisé essentiellement avec la récupération qui a été possible du matériel de la Croisette.

Nous en avons parlé à l'assemblée générale, vous pourrez en prendre connaissance dans le procès verbal de l'AG joint à la présente, nous avons obtenu un mandat de la part de l'Office de la Jeunesse, pour assister les mineurs arrivant à l'aéroport non accompagnés, dans leur procédure immédiate. Ainsi nous avons pu nous adjoindre les compétences de Yasmina Sonderegger, juriste, pour assurer le suivi de ce mandat.

Sur le plan financier, la croissance de nos activités est liée au financement complémentaire que l'Etat nous a accordé. Mais vos dons réguliers ou occasionnels continuent à nous permettre de réunir une part prépondérante de nos recettes. Ainsi nous devons encore compter sur votre soutien fidèle et engagé pour assurer la poursuite de nos activités. Nous poursuivons par ailleurs nos démarches auprès des communes genevoises pour diversifier nos sources de financement et les pérenniser. Nous avons bon espoir après avoir obtenu un écho favorable auprès de plusieurs communes en 2008.

En vous remerciant pour votre fidèle attention et de votre générosité, en vous souhaitant un bel été, nous vous présentons, Madame, Monsieur, chères amies, chers amis, nos salutations les plus cordiales.

Le Comité d'ELISA : Maryelle Budry, Martine Felix, Lucienne Gillioz, Danielle Goerg, Romain Oguey Leresche, Michel Ottet, Thao Pham, Anne-Madeleine Reinmann, Barbara Tschopp, Zlata Sahlibegovic.

Arrivée de Samia et demandes d'asile à une ambassade suisse à l'étranger

Le 17 mai 2009, la petite Samia, Erythréenne de 9 ans, est arrivée à l'aéroport de Genève pour rejoindre sa mère et son frère en Suisse depuis six ans. Ce furent des retrouvailles émouvantes qui tenaient presque du miracle.



En septembre 2008, la petite s'est retrouvée seule et sans papiers échouée au Soudan après y avoir été amenée par une famille autorisée à venir en Suisse. Nous avons fait une demande de regroupement familial qui fut rejetée définitivement parce que la mère ne possédait pas l'autorisation de séjour adéquate depuis suffisamment longtemps.

Par acquit de conscience et sans grand espoir, nous avons demandé à la Croix-Rouge de Genève et à leurs déléguées sur place qui gardaient un œil bienveillant sur la petite, d'accompagner Samia à l'ambassade Suisse à Khartoum et d'expliquer la situation inextricable de cette fillette. Car, non accompagnée au Soudan, sans possibilité de retour en Erythrée et sans permission de venir rejoindre sa mère, elle aurait été forcée d'entrer dans la clandestinité, ce qui l'aurait exposée aux trafics d'enfants.

L'ambassade, consciente des conditions régnant sur place, a fait le nécessaire pour que l'Office fédéral des Migrations interroge la mère de la petite et autorise l'entrée en Suisse de celle-ci.

Si la prochaine modification de la loi d'asile supprime effectivement, comme cela est prévu actuellement, la possibilité de déposer une demande d'asile dans les ambassades suisses à l'étranger, des enfants comme Samia, et il y a quelques années Héline, ne pourront plus rejoindre leur familles qui ont dû fuir.

À la suite de l'introduction du régime Schengen, l'aéroport de Genève a subi d'importantes modifications

Il a été divisé en deux zones :

- La zone "Schengen" qui reçoit les voyageurs de ou vers l'espace Schengen (tous les pays de l'UE et de l'AELE sauf la Bulgarie, l'Irlande, la Roumanie et le Royaume-Uni).
- La zone "non-Schengen" pour les voyageurs de tous les autres pays (donc par principe les personnes qui demandent l'asile à la Suisse). Les contrôles de frontière pour entrer en Suisse (et donc dans l'espace Schengen) se feront à cet endroit et seront beaucoup plus rigoureux.

Un nouvel hébergement des demandeurs d'asile et des passagers refoulés (INAD) a été prévu dans cette zone (voir photo).



Ces nouveaux locaux sont plus confortables et éclairés par la lumière du jour. Le problème posé par la promenade quotidienne devrait être résolu par un accès à un espace grillagé à l'air libre sur le toit du bâtiment. À première vue, cet espace grillagé paraît particulièrement exigu et la zone de transit est très restreinte.

Les demandeurs d'asile auront accès à la zone de transit non-Schengen uniquement. À cause de retards dans l'aménagement de cette zone, l'examen des demandes d'asile à l'aéroport a été suspendu pendant deux mois. Les requérants étant directement acheminés au centre d'enregistrement et de procédure de Vallorbe, nous avons profité de ce "chômage technique" pour organiser deux séances de formation destinées aux mandataires qui seront en activité à l'aéroport.

La procédure à l'aéroport reprendra le 2 juin et nous serons sur place. Donc, la suite au prochain numéro...